

Image not found or type unknown



repartition des fonds suite a vente amiable

Par **mimi638854**, le **05/04/2019** à **15:44**

le délibéré de la vente amiable réalisée le 2 janvier suite à autorisation du juge a été prononcé ce 4 avril

les fonds de la vente sont bloqués par le notaire à la caisse de dépôts et consignation depuis cette date du 2 janvier 2019

il n'y a qu'un seul créancier, je voudrais savoir quant désormais va avoir lieu la répartition des fonds et l'attribution du solde qui doit nous revenir ?

Merci de nous éclairer